

QUI PREVENIR

SDIS

- ▶ Chef de colonne groupement
- ▶ Chef de site
- ▶ Directeur départemental des services d'incendie et de secours
- ▶ Chef du groupement territorialement compétent
après avis CDS
- ▶ Président du conseil d'administration du SDIS, **après avis du DDSIS**

ETAT MAJOR DE ZONE

- ▶ Officier de garde COZ Sud Est

PREFECTURE

- ▶ Le directeur de cabinet ou le sous-préfet de permanence
- ▶ Le sous-préfet territorialement compétent,
après avis CDS
- ▶ Le service sécurité civile, **après avis CDS ou selon consignes spécifiques**

MAIRIE

- ▶ Maire de la commune concernée en représentant.

EN AMONT DE LA CRISE

- 1) **Annnonce du phénomène** : dès l'information d'un des phénomènes pouvant engendrer des interventions multiples, il est impératif d'informer la chaîne de commandement en pieds ainsi que les autorités.

Dès l'information indiquant une vigilance Orange, informer les CIS concernés pour anticiper certaines mesures (montage des pneus hiver, vérification des matériels...)

- ▶ **Si vigilance inondations Orange** : fiche RENS 17 liée aux crues
 - ⦿ positionner 2 plongeurs hélitreuillables à la base hélico, si risque aquatique,
 - ⦿ identifier la composition des groupes d'intervention après avis CDS, anticipation,
 - ⦿ renforcer le CTA/CODIS en personnels,
 - ⦿ informer les CIS concernés pour anticipation,
 - ⦿ rechercher des cadres disponibles (CDG/ CDC / CDS), identifiés et contactables pour activer type CCOM, PCO....

- ▶ **Si vigilance inondations Rouge** : fiche RENS 17 liée aux crues

- ⦿ Mesures ci-dessus complétées par l'activation du COD si demandé par la Préfecture.

- 2) **Après validation par le directeur de garde, mise en œuvre des mesures suivantes en vigilance rouge, quelque soit la situation :**

- ⦿ rappel des personnels en caserne :
 - CS : 9 agents
 - CPI 1 : 9 agents
 - CPI 2 : 6 agents
 - CPI 3 : 3 agents
- ⦿ les personnels devront prévoir à titre personnel leur couchage et repas durant le passage de l'événement,
- ⦿ objectifs : éviter la mise en danger des agents durant la survenue de l'événement sur le trajet domicile/CIS et assurer la bonne distribution des secours,
- ⦿ rappel des cadres nécessaires afin de répartir chacun sur un secteur géographique ou une activité support (CODIS, COD, PC de secteur...),
- ⦿ chaque CIS anticipera les relèves dans le temps si l'événement dure.



CRISE EN COURS

- 1) **Principe** : le CODIS gère le risque courant et les CCOM de secteur, les missions liées au phénomène. Les interventions sont transmises aux CCOM de secteur qui effectuent la répartition en fonction des moyens disponibles de la zone.

▶ **Actions au CODIS :**

- ▶ rappel des personnels TA afin d'assurer la réception des demandes des abonnés et les dépannages,
- ▶ maintenir une liaison avec le service des routes du CG et la DIR MC afin de garantir un accès permanent aux centres hospitaliers,
- ▶ traitement des interventions diverses suivant le mode multiple,
- ▶ création de secteur fonctionnel, logistique et support au niveau départemental pour alimenter les secteurs géographiques.
- ▶ contacter le COMTRANS et le TECH TRANS pour pérenniser les transmissions et l'alerte.

▶ **Actions générales :**

- ▶ suppression des stages, RTT.... pour les personnels opérationnels,
- ▶ durant le passage de l'événement, n'assurer que les missions urgentes SAP et INC,
- ▶ les opérations diverses seront traitées après coup afin de ne pas engager les personnels dans des situations à risques,
- ▶ mise en œuvre de stationnaires dans tous les CIS afin de recueillir les éventuelles demandes de secours verbales,
- ▶ penser à compléter les documents correctement afin d'assurer l'élaboration des attestations ou CRSS.

▶ **Actions au niveau CCOM de secteur :**

- ▶ Mise en place de CCOM de secteur au niveau d'un CS si possible :
 - ➔ élaboration de reconnaissances pour prioriser les chantiers ou interventions urgentes,
 - ➔ tenue de tableaux au niveau des actions en cours, à réalisées et terminées,
 - ➔ rappeler les consignes de sécurité aux personnels.

▶ **Actions au COD :**

- ▶ créer un binôme au niveau du COD composé notamment d'un chef de salle CODIS,
- ▶ faire un organigramme précis du COD avec les missions de chacun,
- ▶ dominante logistique :
 - ➔ hébergement des populations : penser au listing des ERP disponibles sur logiciel prévention ERP en Préfecture,
 - ➔ si besoin, prendre contact avec le chef du GPR ou son représentant afin de disposer des données,
 - ➔ anticiper la remontée des informations pour élaboration BRQ,
 - ➔ nécessiter de relever les personnels au COD avec la mise en place de passage de consignes efficaces (actions en cours, à réaliser, moyens en attentes, difficultés rencontrées, moyens humains engagés....).

▶ **Dominante opérationnelle :**

- ▶ prévoir l'accueil et le guidage des colonnes de renfort extra départemental ainsi que leur hébergement et la logistique,
- ▶ définir des règles d'engagement mais aussi de désengagement des colonnes de renfort,
- ▶ faire remonter au COD les propositions d'ordres émanant du terrain pour validation par le DOS le soir, pour mise en œuvre le lendemain matin,
- ▶ faire un point météo régulièrement et anticiper la survenue d'un nouvel événement similaire, ne pas oublier d'informer les PC de secteur sur le terrain.

REMARQUE IMPORTANTE

- ▶ Certaines dispositions sont déjà identifiées dans le cadre des dispositions ORSEC prévues par la Préfecture.

Rédaction	Relecture	Date	Validation DDSIS
		14.12.17	